Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
24 juin 2021

A Clamart, le 26 juin 2021

Sur convocation adressée par courriel aux adhérents en date du 14 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association **CSM CLAMART NATATION 92**, dont le siège est sis à la Maison des Sports-Place Jules HUNEBELLE à 92140 CLAMART, identifié au SIRET sous le n° **491 710 919 00011** et inscrit au registre national sous le n° **W921000356**, Code NAF APE **926 C**, affilié à la Fédération Française de Natation sous le **n° 11309200450**, et agrée Jeunesse et Sports n° **92/S665**, s'est réunie à la Maison des Sports, Salle Bleue, Place Jules Hunebelle, 92140 CLAMART .
Le nombre d'Adhérents présents ou représentés figurant sur la feuille de présences était annoncé à **45** personnes. La feuille de présence émargée, signée est consultable au Bureau. Les pouvoirs transmis sont archivés et constituent une annexe au Procès -Verbal. Pour les résolutions à l'ordre du jour, conformément aux statuts, les votes se sont effectués à main levée, à la majorité simple.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

- **Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président**
- **1ere résolution : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019**
- **2 eme résolution : Rapport moral et sportif**
- **3 eme résolution : Rapport financier exercice 2019 et exercice 2020**
- **4eme résolution : affectation du résultat**
- **5 eme résolution : Cotisation 2021/2022/ Compensation financière**
- **6 eme résolution : Approbation du budget prévisionnel 2021**
- **7 éme résolution : Renouvellement du Bureau**
- **8eme résolution : Délégation au Président pour accomplir les formalités légales**
- **Questions diverses**

Préambule :

- Le Président salue l'assistance pour cette assemblée générale ordinaire réunie en présentiel dans le respect des règles sanitaires actuellement en vigueur applicables aux réunions. C'est un rendez-vous important car il doit nous permettre de valider le rapport moral de l'année 2020 et de demander le quitus sur deux exercices financiers (2019 et 2020).

Déroulement Assemblée Générale :

1ere résolution/APPROBATION du PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE du 24 mai 2019

- Le Président reprend les points principaux du procès-verbal. Le PV a été mis en ligne dés 2019 et celui-ci n'a appelé aucun commentaire en retour.
- En l'absence de questions ou observations, le P-V est proposé aux votes et adopté.

L'adoption du P-V de l'AG 2019 est soumis au vote : Contre : 0 Abstention : 0 : la résolution est votée à l'unanimité.

2eme résolution/RAPPORT MORAL et SPORTIF

- Le Président rappelle les circonstances exceptionnelles qui entourent la tenue de cette AGO et de la saison 2019-2020 dans son ensemble en raison de la situation sanitaire vécue depuis le mois de mars 2020.
- Les défis ont été nombreux...et le Club n'est pas resté inactif car il a fallu configurer le Club en version « crise COVID « avec un double challenge : assurer la pérennité du Club et prendre en compte les intérêts des adhérents dans un environnement encore incertain.

Gestion COVID : respect des règles sanitaires, sécurité juridique pour les dirigeants/employeurs. A fin juin, pas de « foyer » au Club.
1ere phase du confinement 2020 sur la période mi-mars/mi-mai a pris tout le monde de court, à tous niveaux.

- L'ensemble de activités ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre
- Deux questions se sont immédiatement posées, la 1ere relative à l'emploi de nos entraîneurs et la seconde à la pratique des adhérents. Le président a soumis deux propositions aux membres du Bureau qui les ont validés.
    - Il a été décidé de maintenir à 100% le salaire net de nos salariés en actionnant les dispositifs mis en place par l'Etat (chômage partiel /exonérations cotisations sociales). Pour mémoire, les personnes faisant vivre et assumant la gestion du Club sont bénévoles.
    - En ce qui concerne la pratique des adhérents, des solutions ont été proposées, principalement aux compétiteurs et aux aquagymnautes (vidéos). Celles-ci ont été proposées principalement en extérieur mais toujours dans le respect de la réglementation. Certains adhérents nous ont reproché de ne pas proposer d'avantages d'activités mais notre

encadrement était sous statut de chômage partiel (avec suspension de leur contrat de travail) et nous nous devions de respecter la réglementation en cours

- La ligne directrice suivie par le Bureau en cette première période COVID aura été de rester dans les limites réglementaires autorisées et de tout mettre en œuvre pour faire pratiquer les adhérents qui en avaient le droit.

2eme phase du confinement 2020 : cela aura été un « stop and go" permanent jusqu'au 9 juin 2021 avec la reprise totale des activités. Avec l'accord du gestionnaire de l'établissement, nous avons pu prolonger la saison sportive d'une semaine pour la porter au 26 juin 2021.

- **Quelques données relatives au Club :** Au 31/12/2020, le Club comptabilise **1.211** adhérents vs **1.360** à fin 2019 (-11%). **79%** des adhérents relèvent du Territoire dont **74%** de Clamartois/ **66%** sont des adhérents de moins de 18 ans/ la parité est largement respectée tant au niveau des adhérents (**62%** sont des Femmes/**38%** des hommes) que de l'organe de direction (**4** sur **8**) **73%** des adhérents pratiquent la natation/**24%** l'aquagym : Natation/ **34%** des nageurs fréquentent l'Ecole de Natation : **26%** sont en perfectionnement : **7%** en compétition et **9%** en Eveil aquatique.
- Le Club a déposé 5 dossiers de demandes de labellisation dont « Formation Course », « Animation » »Forme-Bien-Etre ». Le Bureau Fédéral a validé l'ensemble de nos demandes. A ce titre, la labellisation de notre Club est une garantie fédérale qui permet de distinguer les clubs en valorisant la qualité des prestations fournies aux licenciés, le professionnalisme des encadrants et l'implication du Club dans la vie fédérale et locale. Le Club est, également, reconnu « Club Excellence » par la FFN pour sa politique sportive
- La Ville de CLAMART aura été présente tout au long de cette période (maintien du niveau de subvention, contacts réguliers avec les Elus) ainsi que la Région IdF qui a dévoilé un plan d'aide massif au sport francilien pour la rentrée. Dans ce cadre, nous avons déposé 2 dossiers d'aides : 1 de fonctionnement (Club Excellence) et un projet d'investissement (édification siège social).
- **Sport scolaire :** nouveau cadre fixé en mai 2020 par l'Education Nationale : la Section Sportive Scolaire nous permet de redynamiser la procédure des Classes à horaires aménagées au Collège déjà existantes et de la prolonger au Lycée par la création d'une Section d'Excellence sportive. Nous avons déposé un dossier en ce sens. La SSS est effective dès septembre 2021.
- Le Club a répondu présent sur les organisations proposées par la Ville (Téléthon, Forum des Associations, etc....
- C'est pour moi le moment pour remercier publiquement toutes celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre et contribuent au bon fonctionnement de notre Club.
    - Pas d'organisation performante sans une structure humaine reconnue : un grand merci à notre équipe d'encadrement (10 salariés) pour l'excellente gestion sportive du Club et de leur implication dans tous les projets. La période « Covid » a été mise à profit pour permettre de suivre des formations diplômantes et/ou qualifiantes.
    - A l'ensemble des membres des bénévoles sans qui, une association ne pourrait fonctionner et aux bénévoles occasionnels qui nous apportent leur aide lors des manifestations et compétitions
- Les challenges à relever pour l'année 2021 : « retrouver nos adhérents » dès la rentrée 21/22, Réorganiser des créneaux...car certains enfants ont perdu les acquis de base pendant le déconfinement..... Réussir l'implémentation des Classes Sportives Scolaires pour la rentrée 2021/2022.....Préparer l'arrivée de la Section d'Excellence Sportive pour la rentrée 2022/2023...Améliorer notre communication d'urgence (SMS implémenté) ...et toujours l'espoir de voir édifier notre siège social...

- Au plan **sportif,** une saison sportive largement amputée mais avec un événement historique pour le Club : **1er podium aux Championnats de France Elites à Chartres** au 200m papillon avec Noyan TAYLAN.
- Nous avons participé à 12 compétitions et déplacé 67 nageurs
- Seuls les nageurs Elite et inscrits sur liste se sont déplacés sur :3 compétitions internationales (Marseille, Nice., Canet..) 5 meetings nationaux et 2 compétitions départementales !
- Le Club a souhaité maintenir les nageurs dans leur approche compétitive...mais cela s'est avéré compliqué
- Au regard des conditions d'entraînements, les nageurs ont délivré très satisfaisants :
    - **Championnats de France Elite 2020 à Saint-Raphaël (25m)** 4 nageurs qualifiés encadrés par Jascha HASSON
        - **Romy CUCUMEL :** 2 finales B 1ere
        - **Noyan TAYLAN:** 1 finale A 7eme au 400m , 1 finale B au 200m (4eme), 1 finale C 2eme au 100m
        - **Fabrice TURPIN:** 1 finale A au 50 m....6eme place
    - **Championnats de France Elite 2020 à Chartres (50m):** 5 nageurs qualifiés encadrés par Jascha HASSON
        - **Romy CUCUMEL :** 3 finales A 100m brasse 8eme /200m brasse 7eme/ 200m x4 nages 6eme///**1** finale B au 50m brasse 2eme
        - **Noyan TAYLAN :** 2 finales A : 3 eme au 200m papillon /7eme au 400m,
        - **Fabrice TURPIN :** 1 finale B au 50 m....3eme place.....11 eme français

- **Nos objectifs sportifs :** Confirmer notre place dans le Top 50 des Clubs au Classement National des Clubs et assurer la transition générationnelle qui ne manquera pas de se présenter.

Nous remercions nos partenaires institutionnels (Territoires VSGP, la Ville de CLAMART, le Conseil Départemental 92) et privés qui ont été à nos côtés sur en cette période chahutée.

Les rapports sont soumis aux votes : Contre : 0 Abstention : 0 le rapport moral et sportif est adopté à l'unanimité

3 eme résolution /RAPPORT FINANCIER exercice 2019 et 2020

Principes et Méthodes comptables

- Cette séquence a pour objet de présenter les comptes des exercices 2019 et 2020 en vue de leur approbation par l'Assemblée Générale.
- **Le CSM CLAMART NATATION 92** présente ses comptes selon le Nouveau Plan Comptable des associations (entrée en vigueur au 1er janvier 2020). Ce choix a pour objet d'apporter davantage de transparence et de simplicité dans la gestion comptable des associations. Le NPC est obligatoire pour les associations dès lors qu'elles doivent tenir des comptes annuels.
- Nous valorisons les contributions volontaires (CNV) à hauteur de **217 517€** qui sont sans effet sur le résultat d'exploitation.
  - Les CVN constituent des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association
  - L'Association est en mesure de recenser et de valoriser ces contributions volontaires en nature.
- Nous fonctionnons en saison sportive mais les comptes annuels sont publiés sur l'année calendaire. Pour une image sincère des comptes, les cotisations sont retraitées : à hauteur de 4/12 eme sur l'exercice en cours et 8/12 eme cantonnés en produits constatés d'avance.
- L'exercice a été marqué par la crise sanitaire qui a profondément modifié l'activité à compter de mi-mars : mise en place d'un protocole sanitaire permettant la continuité séquentielle de l'activité, avec une attention renforcée envers nos parties prenantes : collaborateurs, adhérents et bénévoles.
- Il a été provisionné un montant de **136.217€** pour une mesure de compensation financière sous forme d'avoir à destination nos adhérents pour leur souscription à la saison 2021-2022.

Evolution du résultat au titre de l'exercice 2019

- Le total des produits de l'exercice s'élève à **516 232€**
- Le total des charges s'élève à **511 644 €**
- **Le CM CLAMART NATATION 92** dégage donc, au 31 décembre 2019, un excédent de **4 589 €** (contre **39 481€** en 2018).
  - *Les produits sont composés à hauteur de **71%** par les cotisations des adhérents perçues en début de saison sportive (voir « principe et méthodes comptables » supra).*
  - *Le Club est conventionné avec l'ANCV, pour accepter les Chèques Vacances, avec le département pour le PASS +, avec la Ville pour les Coupons Sports et la CAF pour les « passeports loisirs. »*
  - *En 2019, la subvention municipale (**22%** des produits) regroupe la subvention municipale de fonctionnement (**7%** des produits) et la subvention « Haut-Niveau » (**15%** des produits).*
    - *Les exercices précédents, la subvention « haut-niveau « était votée par le Conseil Départemental du 92. A compter de 2019, cette subvention a été intégrée dans le contrat de développement triennal passé entre le Département et la Ville de CLAMART.*
    - *Cette aide municipale est indispensable pour le bon fonctionnement du Club et au maintien de la cotisation à un niveau supportable pour les familles. Pour information, le prix de la cotisation au Club est stable depuis 4 ans.*
  - *Les « autres produits » sont composés de la participation des nageurs aux frais de stages.*
  - *La part du « mécénat », très faible, ne demande qu'à être développée.*

⇨ *Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Ville a maintenu son aide au Club, très appréciée, d'autant plus que les financeurs privés sont peu réceptifs à nos sollicitations dans un contexte économique compliqué couplé à un sport relativement peu médiatisé.*

⇨ *Difficile de jouer sur les produits car, faute de nouveaux créneaux, nous ne pouvons proposer de nouvelles activités (élargissement des heures d'ouverture au public)*

⇨ **Il est demandé quitus de la gestion pour l'exercice 2019 : Contre : 0, Abstention : 2 : le quitus est donné à la majorité**

Evolution du résultat au titre de l'exercice 2020

- Le total des produits de l'exercice s'élève à **337 018 € vs 516 232€** en 2019
- Le total des charges s'élève à **307 303€ vs 511 644 €** en 2019

- **Le CM CLAMART NATATION 92** dégage donc, au 31 décembre 2020, un excédent de **44 211 €** (contre **4 589€** en 2019). L'excédent exploitation, hors exceptionnel, s'élève à **29.984 €.**
- L'excédent global de **44.211€** intègre:
  - ***29.984€*** *de résultat d'exploitation*
  - ***596€*** *de produits d'intérêts*
  - ***13.900€*** *de produit exceptionnel (cession minibus)*

- *Les **produits** sont composés à hauteur de **60%** (-11% vs 2019) par les cotisations des adhérents perçues en début de saison sportive (voir « principe et méthodes comptables » supra)*
- *En 2020, la subvention municipale (**34%** des produits vs 22% en 2019) intègre la subvention municipale de fonctionnement (**12%** des produits) et la subvention « Haut-Niveau » (**22%** des produits).*
  - ***Rappel/** A compter de 2019, cette subvention a été intégrée dans le contrat de développement triennal passé entre le Département et la Ville de CLAMART.*
- *Les « autres produits » sont composés de la participation des nageurs aux frais de stages et vente de produits. Le « mécénat » (**3%** des produits) ne demande qu'à être développé.*
- ***Les charges** salariales représentent **69%** du total des charges (couvertes par les cotisations des adhérents :70%)*
- *Le poste « sportif » (**4%** vs **12%** en 2019) recense l'ensemble des dépenses liées à la compétition, à savoir, les frais de stages, les frais de déplacement en meetings et les récompenses.*
- *Le poste « FFN » (**9%** vs **7%** en 2019) comprennent le coût des licences et des engagements aux compétitions.*
- *Le poste »locations » (**3%** des charges) comprend le coût des locations des lignes d'eaux et mobilières.*
- *Les frais de gestion (**8%** vs **3%** en 2019) intègrent les honoraires, les affiliations, les frais digitaux, les frais divers (bancaires, télécoms, missions -réceptions).*
- *Sur cet exercice, le Club a été très volontaire sur la formation (**4%** vs **2%** en 2019) dont une grande partie a été prise en charge par notre OPCO (Opérateur de compétence).*
- *La Trésorière présente régulièrement au Bureau une « exécution budgétaire » (suivi des recettes et des dépenses) pour apporter, éventuellement des correctifs de trajectoire.*
- *Les contributions volontaires en nature :*
  - ***197 857 €** au titre de la subvention indirecte versée par le Territoire Vallée- Sud Grand Paris (lignes d'eau mises à disposition du Club)*
  - ***19.660 €** de locaux mis à disposition par la Ville de Clamart (Gymnase Jardin Parisien + maison de quartier pour AG).*

=> Malgré le contexte sanitaire difficile, la Ville a maintenu la subvention au Club inchangée, très appréciée, d'autant plus que les financeurs privés sont peu réceptifs à nos sollicitations dans un contexte économique compliqué couplé à un sport relativement peu médiatisé.
=> La nouvelle saison sportive sera déterminante (retour des adhérents ?) etc.

Il est demandé quitus de la gestion pour l'exercice 2020 : Contre : 0, Abstention : 2 : le quitus est donné à la majorité

4 eme résolution/AFFECTATION du RESULTAT

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 (**4.587€**) et 2020 (**44.211€**) aux fonds propres de l'Association. Au titre de 2019, les fonds propres passeraient de **150 446€ à 155 035€.**Au titre de 2020, les fonds propres passeraient de **+155 035€** à **+199 246€** (post vote de la résolution).

- Nous estimons que les fonds associatifs sont **primordiaux** pour une association... pour **Sécuriser l'activité** : couvrir les éventuels problèmes de gestion du cycle d'exploitation, faire face à l'imprévu...et **Permettre l'investissement** : lancement de projets, investissements, etc...
- Pour mesurer le niveau des Fonds Propres, nous utilisons **1 ratio :** celui des Fonds associatifs mesuré en nombre de jours de produits d'exploitation. Nous estimons une zone de **90 jours** comme sécurisante....
  - **Fonds associatifs en jours de produits d'exploitation**
    - ***Fonds associatifs / Produits d'exploitation x 365***
    - *199 246/337 018 x 365= soit **215** jours d'exploitation*
    - *Cela nous permet de couvrir **7** mois d'activités, si nécessaire.*
    - *Le chiffre au dénominateur est exceptionnel (baisse des ressources)*

L'affectation du résultat est proposée au vote : Contre : 0, Abstention : 2 : la résolution est adoptée à la majorité

5 eme résolution / COTISATION 2021/2022/

Rappel : Adhérer à l'association via le versement d'une cotisation remplit un double objectif :
- adhérer au projet associatif et contribuer au fonctionnement de l'association

- L'adhésion à une association, matérialisée par le versement d'une cotisation, ne représentant en aucun cas l'obligation d'une prestation d'un service.
- Remboursement obligatoire ? Non… sauf si mentionné dans les statuts
- Plusieurs options :
  - Pas de remboursement Avoir/Réduction sur la prochaine cotisation/Remboursement au prorata des cours non effectués
- Le Bureau a acté le principe d'un avoir sur la cotisation à venir en intégrant les modalités suivantes : montant de la cotisation réellement acquitté, le nombre de séances proposées, application d'un coefficient de réduction.

⇨ **Le Budget prévisionnel est soumis au vote : Contre : 0, Abstention : 2 : la politique tarifaire est adoptée à la majorité.**

6 eme résolution / BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2021

- Un budget prévisionnel 2021 difficile à construire dans un contexte exceptionnel comportant de fortes incertitudes :
  - Quid du nombre d'adhérents ?
  - Quid des prolongations des aides liées à la crise sanitaire ?

- Nous proposons de caler le budget prévisionnel sur un montant de : **470 000€** qui intègre les incertitudes de la crise sanitaire actuelle mais plus ambitieux que le réalisé 2020.
- Stabilité de la grille tarifaire de cotisation au titre de la saison 2021/2022 pour la 5eme saison de suite.
- « Retrouver » nos adhérents
- Les hypothèses retenues pour la construction du budget sont les suivantes :
  - Statut-quo des subventions (Ville +haut niveau)
  - Poursuite du chômage partiel => mai 2021
  - Baisse des frais de fonctionnement (saison sportive déjà réduite)

⇨ **Le Budget prévisionnel est soumis au vote : Contre : 0, Abstention : 2 : le budget prévisionnel est adopté à la majorité.**

7 eme résolution/ RENOUVELLEMENT du BUREAU

- Suite à la modification des statuts (votés en AG 2018), le Bureau est élu pour l'Olympiade encours (Tokyo 2020 Paris 2024). Nous n'avons pas pu tenir une AG élective en 2020 pour cause de contexte sanitaire.
- Le Bureau est démissionnaire et se **représente** au vote de l'AG.
- **Président d'honneur : Patrick PARAKIAN**
- **Président : Fréderic KRAWCZYK Secrétaire : Brigitte PIPET Trésorière : Christine BLOCH-ARFEUILLE Trésorière Adjointe : Christiane PROUVE**
- **Membres du Bureau : Jocelyne BIRON - Sébastien PIPET- Alexandre TUYPENS- Jean-Claude MAZURE**

⇨ **Le renouvellement du Bureau est voté à l'unanimité.**

8 eme résolution / DELEGATION au PRESIDENT POUR ACCOMPLIR LES FORMALITES LEGALES

⇨ **La délégation est votée à l'unanimité.**

Questions/Réponses :

- **Possibilité de consulter les documents financiers ?** *Les états financiers sont à la disposition des adhérents et consultables sur demande au Bureau du Club.*
- **Politique sportive de fin de saison ?** *Nous souhaitons faire nager au maximum nos nageurs des groupes Espoirs avec possibilité de qualification sur les Championnats de France « open » d'été. Deux compétitions qualificatives sont au programme avec, intercalée, une compétition départementale. Un meeting de fin de saison est prévu à Versailles.*
- **Montant des charges salariales dans le budget prévisionnel 2021 ?** *Nous avons pris en compte des charges salariales sur 12 mois malgré un arrêt du chômage partiel à fin mai 2021.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour servir et valoir ce que de droit,

C.S.M. CLAMART NATATION 92
Fréderic KRAWCZYK
Président du CSM CLAMART NATATION 92
Maison des Sports
place Jules Hunebelle
92140 CLAMART
SIRET 491 710 919 00011
Agrément Jeunesse et Sports 92/S. 665